



Les travaux de l'été

Améliorer l'accessibilité de nos bâtiments et espaces publics : premiers travaux sur notre mairie.

La loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite" indique dans son article 45-1, que "toute la chaîne de déplacement" (le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité) doit être rendue accessible aux personnes.

La loi étend à toutes les communes l'obligation d'établir une programmation et réaliser la mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics avant 2015.

L'article 46 de la loi stipule qu'une commission municipale ou extra-municipale composée par des associations représentant les personnes handicapées, des administrés concernés par le handicap doit réaliser un état des lieux de l'accessibilité.

Qu'en est-il à Marssac ?

La municipalité a relevé le défi en créant une commission composée d'élus et de Marssacois concernés par le handicap qui s'est réunie plusieurs fois en mairie et sur site cet hiver et printemps derniers pour

évaluer l'accessibilité des bâtiments et espaces publics.

Quel diagnostic ?

Bâtiments et lieux publics insuffisamment accessibles, trottoirs infranchissables ou insuffisamment larges

Quelles améliorations ?

1. Mettre aux normes l'accessibilité des bâtiments publics : Mairie, salle polyvalente, salle des aînés, groupe scolaire. (exemple: élargissement des portes, création de rampes d'accès,...)
2. Améliorer les déplacements sur la voirie et espaces publics : abaissement des trottoirs et des entrées des espaces publics, pose de bandes podotactiles.

Quelles réalisations pour 2010 ?

Les élus de la commission ont proposé d'améliorer l'accessibilité de deux sites très fréquentés et d'établir une programmation sur 4 ans de l'accessibilité de la voirie en centre ville.

Ainsi, notre mairie se voit dotée depuis cet été d'une entrée à vantaux coulissants. L'accessibilité de notre salle polyvalente sera



Une mairie plus accessible pour tous

améliorée grâce à une rampe d'accès.

Dans quelques semaines, les traversées de chaussées aux abords de la mairie seront aménagées de surbaissés.

Une réunion publique se tiendra en mairie cet automne pour présenter l'ensemble des travaux de mise aux normes.

Travaux de raccordement effectués par le syndicat des eaux à l'entrée de la route de Terssac

Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée sur la commune et de maintenir le niveau de chlore résiduel imposé par la réglementation, le SIAEP a effectué des travaux importants rue Saint-Barthélémy du 5 au 17 juillet dernier. Ceux ci ont permis la suppression de maillage du réseau et l'installation d'une purge automatique.





Containers enterrés : travaux terminés !



Côté mairie, il était prévu de les installer à proximité des ateliers mais les ouvriers sont tombés sur une conduite d'eau et ils ont dû être déplacés. A la "ville vieille", le sous-sol là aussi nous réservait des surprises et ce sont les vestiges de deux tombes anciennes et d'une petite crypte située sous l'ancienne

chapelle de la place qui ont été mis à jour. La DRAC a été immédiatement alertée et un archéologue est venu aussitôt sur les lieux. Les travaux ont continué, mais en tenant compte de ses directives. Des travaux de soutènement et le déplacement des containers ont permis de préserver le site.

Sous la terre, l'escalier de la crypte...



Quelques règles de savoir-vivre

Pensez au voisinage...

Ne jetez pas vos bouteilles et vos déchets métalliques à 2H00 du matin !

Pendant l'arrêt de votre véhicule :

- Pensez à couper votre moteur
- Ne laissez pas la musique à fond, portière ouverte



et les vestiges de deux sépultures



Les travaux de l'été

Travaux d'été à l'école



Des poteaux tout neufs

Cassés et devenus instables, les poteaux des trois portails de l'école, côté rue des écoles, étaient devenus dangereux. Nous avons confié leur réfection aux ouvriers de l'association "Verso", qui organise des chantiers pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes privées d'emploi. Les six poteaux ont été entièrement refaits, avec un plaquage de brique rouge, dans le respect de l'architecture du bâtiment ancien. Ils n'attendent plus que leurs portails respectifs qui vont connaître eux aussi un coup de neuf.



Plafonds et peinture à neuf.

Les plafonds des deux classes du bâtiment B ont été remis à neuf ainsi que la peinture de l'une des classes



Toutes les fenêtres du bâtiment B remplacées.

Le remplacement des dernières fenêtres du bâtiment B signe la fin du chantier de remplacement des ouvrants de l'école qui s'est étalé sur plusieurs mois. Ces travaux vont offrir un meilleur confort phonique et thermique pour nos enfants et permettre des économies d'énergie.



Une nouvelle dalle pour les préaux

Les deux préaux sont maintenant dotés d'une dalle toute neuve, prête à accueillir jeux de marelle et de ballons des enfants.

Développement des liaisons inter-quartiers : un nouveau cheminement route de Lagrave

Débuté fin juillet le long de la route de Lagrave, le nouveau cheminement doux d'une longueur de 300 mètres linéaires environ permet aux habitants des quartiers Dali, St Exupéry et Labarthe de rejoindre le centre ville à pied ou à vélo. De même, les enfants de la Soucane peuvent désormais rejoindre les

abribus en toute sécurité, voire se rendre à l'école de Marssac plus sereinement.

Ce chantier conduit par l'entreprise Colas, dans le cadre du marché à bons de commande voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représente un coût de



46 000 euros TTC pour notre collectivité.

Cette nouvelle portion aménagée sera bientôt complétée par la mise en profil urbain de la rue des Peyragues qui comptera également une voie piétonne et une voie cycliste.



Incidivilités, bêtises, imprudence, égoïsme...



La liste est longue des mots qui pourraient qualifier ces actes mesquins, gratuits que l'on rencontre trop souvent au quotidien...

Notre dernière frayeur en date : ce départ de feu (heureusement sans gravité !) qui a eu lieu il y a quelques jours le long de la voie ferrée, à côté du skate Park. Au départ, un banal amusement... qui tourne mal. Pour ceux qui ne le savent pas encore, nous habitons une région qui devient, une fois l'été installé, aussi sèche qu'une boîte d'allumette. Répétons-le, parents : répétez-le, martelez-le : on ne joue pas avec les allumettes, les briquets, les silex... Rien qui ne puisse provoquer une étincelle.

Nous ne parlerons pas de ces actes

stupides de dégradation gratuite (les poubelles du skate park installées de fraîche date), les panneaux d'information...

L'espace public n'appartient à personne, il appartient à tous et nous nous devons de le préserver et l'entretenir.

Les auteurs du départ de feu ont été identifiés, la Mairie a porté plainte... Il en sera ainsi systématiquement.



Mise en profil urbain de la rue des Peyragues : les travaux commencent

Ce chantier concerne 630 mètres linéaire de voirie sur la RD 22, entre le rond-point de Lamartine et le rond-point de la rue de la Barthe.

Pour les usagers de cette rue, trois espaces séparés vont permettre des déplacements en toute sécurité que l'on soit à pied, à vélo ou au volant d'un véhicule. Il y aura moins de place pour les voitures, la chaussée passant de 6,5 à 5,5 mètres de large et un plateau traversant sera mis en place au carrefour de la rue Saint-exupéry et de la rue des Zagadies pour diminuer la vitesse. Une place plus grande sera donnée aux piétons et aux cyclistes. Une voie cyclable en site propre à double sens est créée, côté numéros impairs de la rue et une voie piétonne, côté numéros pairs de la rue. Des bandes paysagères seront aménagées de part et d'autre de la voie.

Au niveau des réseaux, les travaux concerneront l'enfouissement des

lignes basse et moyenne tension, la création d'un pluvial du rond-point des Trincades à la rue Saint-Exupéry, la création d'un assainissement sur 80 mètres à proximité du rond point des Trincades et la pose d'un nouvel éclairage public tout le long de la voie. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable interviendra lui aussi durant le chantier sur son propre réseau.

La programmation des travaux établi par la DDT prévoit un démarrage du chantier à partir du 20 septembre. Les travaux sur les réseaux devraient durer jusqu'à fin décembre. Les travaux voirie proprement dits prendront le relais en janvier 2011 et devraient se terminer fin mai.

Le montant des travaux est estimé à 863 000 euros Hors Taxe, hors couche finale de roulement réalisée par le Conseil Général et travaux du SIAEP.



Une réunion publique très suivie

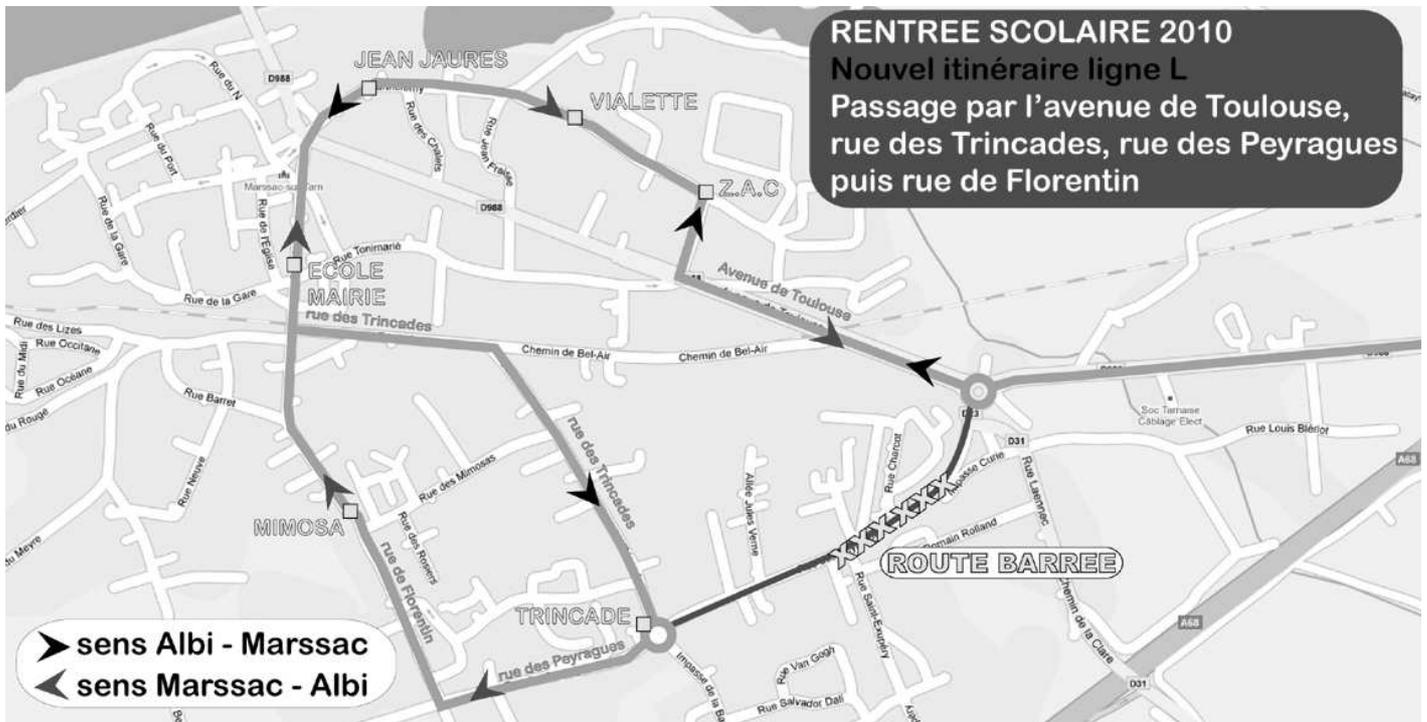
Signe très tangible que le chantier des Peyragues allait bientôt débuter, la tenue de la réunion publique à laquelle tous les marssacois avaient été invités le 7 juillet dernier.

Ce sont essentiellement les riverains qui se sont déplacés à la mairie où Madame le maire et Monsieur Doré, adjoint à l'urbanisme ont animé la réunion en présence de Monsieur Siyes, ingénieur voirie de la C2A, de Monsieur Jammes, responsable des services techniques de la Mairie et de Monsieur Michel, responsable exploitation transport à la C2A.

Un public attentif et motivé, qui a compris que les quelques mois de chantier qui sont devant nous ne seront pas exempts de contraintes mais que la qualité du projet présenté mérite de se montrer patients.



Mise en profil urbain de la rue des Peyragues : ce qu'il faut savoir



La circulation des véhicules :

Durant toute la durée de ce chantier, la circulation sera **interdite sur la RD 22 du croisement de Florentin au rond-point de Lamartine** (avant sortie rue Laennec).

Seuls les riverains seront autorisés à emprunter la voie en travaux pour accéder à leur domicile.

La circulation des bus du réseau Alibus :

Le trajet et les horaires de la ligne L sont modifiés à partir du 30 août et pour toute la durée de l'année scolaire.

Les nouveaux plans et horaires sont disponibles en mairie et affichés sur les arrêts de bus de la commune. L'arrêt de bus situé à l'angle de la rue Saint-Exupéry restera fermé pendant toute la durée de l'année scolaire.

Collecte des ordures ménagères :

La collecte en porte à porte des

ordures ménagères et des caisses jaunes va être momentanément suspendue. Pour que les camions benne puissent continuer à collecter les déchets **trois points d'apport volontaire provisoires sont mis en place** en dehors de la zone du chantier. Le premier (A) sera situé à l'entrée de rue des Peyragues (côté rond point Lamartine) avec deux containers à ordures ménagères, un container pour le tri sélectif et un

res et deux containers pour le tri sélectif. Le troisième (C), équipé à l'identique sera installé sur l'espace vert de la rue Romain Rolland au bout du passage piéton qui relie la placette à la rue des Peyragues, en face de l'entrée de la rue Charcot.

Des sacs jaunes, pour le tri sélectif, seront distribués au domicile des riverains par les agents de la C2A

avant la mise en place de cette nouvelle organisation qui concerne les riverains de la rue des Peyragues, les habitants de la rue des Zagadiés, de l'allée Jules Vernes, de l'impasse des Peyragues, de la rue Charcot et de la voie privative "Sabatier".



container à verre. Le second (B) à l'entrée de la rue des Trincades (côté rond-point des Trincades) avec deux containers à ordures ménagères



L'association les Amis de l'Ecole de Marssac

Comme pour toutes les rentrées scolaires, l'association les Amis de l'Ecole de Marssac se prépare pour une nouvelle année pleine d'actions au profit des enfants de l'Ecole de Marssac "Bourse aux Jouets, Loto, Marché de Noël, Carnaval, Kermesse etc"

Tous les bénéfices de nos manifestations permettent de financer une partie des activités scolaires (intervenants extérieurs) et extra-scolaires de l'école (voyages, sorties culturelles).

Ces initiatives demandent des volontaires. Plus nous sommes et mieux c'est ! L'année 2010-2011, comme

tous les ans, des membres de l'association voient leurs enfants partir de l'école de Marssac et ils nous quittent.

Nous avons besoin de nouvelles personnes pour que l'association vive et se renouvelle.

Nos rencontres sont toujours conviviales et amicales ... nous nous réunissons avant les événements pour les préparer (il y en a quatre ou cinq dans l'année) et après pour faire le point sur les résultats.

Nos rencontres ont lieu le soir à 20h30 à Marssac, autour de petits gâteaux et boissons ; elles sont

toujours suivies d'un compte rendu diffusé à chacun (par mail de préférence). En fonction de votre disponibilité vous nous aiderez dans les préparations pour les jours J.

Lors de la rentrée nous tâcherons de mieux vous informer à l'occasion des réunions de rentrée avec les enseignants.

Nous vous attendons nombreux à notre **Assemblée Générale qui aura lieu le 15 ou 16 Septembre 2010.**

Nos enfants et l'équipe enseignante nous en remercient et nous soutiennent.

Merci et à bientôt

Les Amis de l'Ecole :
Christel Picaronie : 06 50 69 42 05
Anne Hermet : 05 63 53 12 93



Nouveau à Marssac "Les Paparazzis Marssacois"

ENEZ REJOINDRE LE GROUPE TOUS LES LUNDIS DE 20H00 à 22H00
A partir du 6 septembre 2010 - Maison des associations
Rue de la gare - 81150 Marssac - 05 63 53 22 21 ou 06 87 42 41 36
lespaparazzisdeMarssac@orange.fr

Association Diocésaine / Catéchisme

Quelques parents ont confié l'éducation religieuse de leurs enfants à la paroisse.

Grâce à l'enseignement spirituel donné par les catéchistes de notre communauté paroissiale, ces enfants ont pu faire leur première communion à Marssac.

En fin de carême, les parents ont confectionné quelques gâteaux pour les vendre au profit des enfants des Philippines et une œuvre de charité pour les enfants d'Haïti.

L'année s'est terminée par un pèlerinage à Lourdes avec tous les enfants du secteur d'Albi-Sud.

Nous vous donnons rendez-vous pour de nouvelles inscriptions soit le mardi 7 septembre de 16h30 à 18h30 à la salle Saint Orens, rue du Nord à Marssac, soit en téléphonant au **05 63 43 23 40** ou au **05 63 43 23 43.**

L'Equipe paroissiale.



Bibliothèque associative "la vieille cantine"

Après des vacances bien méritées, le bureau a choisi de vous proposer parmi tant d'autres livres, quelques nouveautés qui viennent enrichir nos rayons :

- J'ai gardé la tête haute de **K. VALDEVA**
- Les mystères du tarn de **O. ASTRUC**
- Histoires d'Albi de **C. DEDIEU**
- Le voleur d'ombres de **M. LEVY**

Ce mois de septembre nous vous

proposons une exposition autour du thème de "Cultures autour du monde" et nous souhaitons vous rappeler notre **ARTISTIC NOEL** du **dimanche 28 novembre** à la salle municipale.

Ouverture :
les lundi et mercredi de 14h à 17h30
et le 1^{er} samedi de chaque mois 9h à 12h

Présidente, Monique Basque
05.63.55.47.75

La boule Marsacoise : le point à la mi-saison

1. championnat des clubs quatrième division

Le 26 juin dernier, victoire de l'équipe de la boule marssacoise contre "La Madeleine Albi" sur le score de 22 à 14, qui place l'équipe à la 4^{ème} place du championnat avec 7 points.

Exemptés pour la 5^{ème} journée, Marssac rencontrera l'équipe de Carmaux sur les terrains de Gaillac le 2 octobre prochain, pour le compte de la 6^{ème} journée.

2. championnat des clubs deuxième division

Après quatre journées, remplacement de l'équipe de la boule marssacoise en milieu de tableau, à la quatrième place avec 7 points. Prochaine journée le 25 septembre à Gaillac contre la Fanny St-Juéry.

3. Coupe du tarn

L'aventure se termine au 3^{ème} tour, après une lutte acharnée contre la sympathique équipe de 1^{ère} division de Lacrouzette. Le dénouement s'est produit à l'issue de la dernière partie en triplé qui a scellé la victoire sur le fil (17 à 14) de nos visiteurs.

Bravo à nos représentants, rendez-vous en coupe la saison prochaine avec de nouveaux objectifs.



4. Challenge de l'A.G.A.C.I à Gaillac

Trois équipes étaient engagées pour le traditionnel concours en nocturne sur 3 jours. Les équipes Brissebrat-Litre-Galau et Audouard-Baïta-Muniesa ont été éliminées dès le premier soir et l'équipe Molinier-Alibert-Guiseppin s'est brillamment comportée, puisque le troisième soir elle a perdu de peu en finale contre l'équipe locale de la Boule D'Or.

Les finalistes du challenge de l'AGACI
(De G à D : M. Alibert et M. Guiseppin)



Endacòm e d'aicí

Une nouvelle association a écloz cet été sous le soleil de Marssac, il s'agit de l'association loi 1901 "Endacòm e d'aicí", comprenez "quelque part et d'ici" et comme ses accents l'indiquent, elle porte l'ambition de promouvoir la langue et la culture occitane.

Au travers d'ateliers d'initiation à la langue, à la danse traditionnelle et par l'approche de contes occitans, elle se propose ainsi de faire découvrir ou redécouvrir la culture occitane.

Tous les ateliers auront lieu dans la salle préfabriquée de Marssac sur Tarn (à côté de la mairie). L'adhésion annuelle est de 5 euros et donne droit à l'accès à tous les ateliers proposés de la saison.

Pour les dates, horaires et thématiques, consulter le programme annuel ci-joint.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter les membres de l'association au **06.15.34.17.74** ou par mail : **endacomedaici@hotmail.fr**
D'endacòm e d'aicí, venètz nombros !

A lèu !



Programme annuel : saison 2010/2011

. Samedi 30 et dimanche 31 octobre entre 14h et 16h00:

atelier de découverte et d'initiation à la langue occitane .

. Samedi 18 et dimanche 19 décembre entre 14h et 16h00:

atelier de découverte et d'initiation à la danse traditionnelle .



. Samedi 12 et dimanche 13 mars entre 14h et 16h00:

atelier de découverte et d'initiation à la langue occitane.



. Samedi 30 et dimanche 31 avril entre 14h et 16h00:

atelier de découverte et d'initiation à la langue occitane.

Envie de bouger avec la gym volontaire?

La gymnastique volontaire de Marssac vous propose ses séances :

Lundi	20h15 - 21h15
Mardi	10h00 - 11h00 (gym douce) 18h30 - 19h30
Mercredi	18h45 - 19h45
Judi	10h45 - 11h45 (gym volontaire) 20h00 - 21h00

Reprise des cours le **lundi 6 septembre**, n'hésitez pas à venir nous voir et tester 1 à 2 cours pour trouver celui qui vous convient - inscription sur place.

Contact :

Président : Mr **ROUTABOUL 05.63.55.21.30**

Vice-Présidente : Mme **BOUCLY : 05.63.53.18.54**

Les Aînés ruraux

Avec septembre les activités du Club reprennent. Plusieurs rendez vous vous sont proposés :

- loto et belote mensuels
- voyage croisière à Gruissan le 2 septembre
- pique-nique rando en forêt de Sivens le 21 septembre
- repas servi par la Maison Roustit le 28 septembre à la salle municipale
- le dimanche 3 octobre "Les Amis de la chanson" de Lisle sur Tarn présentent leur spectacle à la salle municipale. Venez nombreux les applaudir.

Suivront les "anniversaires" Noces d'Or et de Diamant et le repas de fin d'année.

Si vous souhaitez passer un moment d'amitié et de convivialité venez nous rejoindre.

Amicalement, la Présidente

Nicole ROCHE : 05 63 55 41 07



Finale de la prévention routière de la gendarmerie



Tout a commencé à l'école le 12 février 2010, les classes de CM1 et CM2 du Tarn ont participé à une remise à niveau par la gendarmerie et à des exercices sur la prévention routière. Les meilleurs élèves (1 ou 2 par école) ont été convoqués pour une finale. Cette finale a eu lieu le mercredi 2 juin sur le parking du crédit agricole d'Albi, partenaire officiel de la finale départementale de la prévention routière.

Un élève de l'école de Marssac s'est présenté à cette finale, il s'agit de Florian Balazard, élève de CM2 qui a terminé 9^{ème} sur les 31 finalistes. Il a été également sélectionné pour participer au challenge "inter-piste" police-gendarmerie.

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village. Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à cœur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.
A bientôt !

Pascal Crépin - 06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon - 06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

A l'école, rencontres départementales de la danse organisées par l'IA et l'ADDA du Tarn

Les classes du cycle 2 de l'école ont travaillé chacune plusieurs semaines à la réalisation d'une chorégraphie. Ce travail fait avec l'aide ponctuelle d'intervenants bénévoles a vu son aboutissement les 3 et 4 juin 2010 à l'Athanan d'Albi où chaque classe a présenté en matinée son spectacle et vu celui des autres classes engagées dans le projet. Les enfants ont été à la fois acteurs, spectateurs et critiques pendant cette journée.

L'après-midi, les enfants et les accompagnants ont eu le privilège d'être les spectateurs d'une représentation proposée par l'école de danse de Marseille sous la direction de Mr Jean-Claude PARE, et sur une chorégraphie de Mr Daniel LARRIEU.

Merci à tous ceux qui ont permis que cette journée se réalise : intervenants, parents et enfants.

Le 8 juin 2010, journée sécurité à la maternelle

Comme l'an passé une journée de sensibilisation à la sécurité domestique et à la sécurité routière a été organisée à l'école.

Merci aux bénévoles de l'ADEPEC qui sont intervenus ce mardi 8 juin dans nos classes, sous forme d'ateliers d'expression et de mise en situation.



Nouvelle association sportive pour les jeunes

MARSSAC RUGBY XIII, tel est le nom de la nouvelle venue. Elle est née dans la tête de quelques passionnés de ce sport, aux nombreuses vertus éducatives, suite à l'engouement des jeunes écoliers. En effet les enfants, garçons ou filles, pourront participer à partir de 5 ans et jusqu'à 12 ans.

Egalités de chances, sécurité, droit à l'erreur, esprit d'équipes, liberté d'expression,... le rugby à XIII s'installe sur le terrain annexe Désiré Gach, tous **les samedis matins de 10h00 à 12h00**, où des éducateurs diplômés accueilleront nos jeunes enfants. Les élèves de l'école primaire y retrouveront notamment BERTRAND qui était venu les initier l'an passé. Les enfants seront également reçus par des bénévoles, dans la plus grande convivialité et auront droit à une petite collation après chaque entraînement et tournoi. Le prix de la licence est fixé à 40 euros.

Les différentes catégories

- Premiers pas 5 - 6 ans
- Pupilles 7 - 8 ans
- Poussins 9 - 10 ans



- Benjamins 11 - 12 ans
 - Féminines 11 - 15 ans
- (sans plaquages)

Le premier rassemblement aura lieu **le 11 septembre 2010 (annexe désiré Gach, à partir de 10h00)**

Le bureau de l'association

Président Claude BRISSEBRAT
 Secrétaire Pierre DUCOS
 Trésorier Jean-Louis CARMEL

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **le Président au 06 69 56 50 17**



Petit coup d'oeil sur la sortie en gabarre organisée par le ju-jutsu de Marssac le dimanche 13 juin



Du KARATE au DOJO Marssacois !

Le Judo Club Marssacois a fêté ses 25 ans en 2007 et compte bien fêter les trente ans en 2012. Mais pour permettre de se développer et offrir d'autres arts martiaux à Marssac, le Judo club a dû faire peau neuve.

Pour la saison 2010-2011, le Judo Club Marssacois devient le Dojo Marssacois. Au delà d'un simple changement de nom, les statuts du club ont changé pour permettre dès cette saison de proposer des cours de Karaté (Chotokan), et de permettre à des membres "bienfaiteurs" de participer de plus près à la vie du club. L'équipe "enseignante" reste la même, avec Bernard Foireau et Stéphane Clavéria. Didier Quenault (qui participe depuis trois ans à la vie du club) rejoindra l'équipe enseignante pour donner les cours de Karaté le lundi.

Le Dojo Marssacois propose donc maintenant du Karaté, du Judo, du jujitsu et de la gym douce (Taïso).

Les cours de Karaté et Jujitsu auront lieu le Lundi, les cours de judo enfants et adultes auront lieu le mercredi et le vendredi.

Le Dojo Marssacois c'est aussi des stages enfants pendant les vacances scolaires, des compétitions amica-



les, un petit spectacle / goûter à Noël, en janvier une animation inter-club pour les enfants et une compétition Vétéran (à ne surtout pas rater si vous aimez le judo).

Tout cela en toute convivialité et en cultivant la bonne humeur ! De 4 ans à 77 ans venez faire de l'éveil judo pour les petits, du judo sportif ou loisir, du jujitsu, du Karaté, du Taïso

La pratique d'un art martial peut débiter à n'importe quel âge, à n'importe quel moment de la saison, avec ou sans compétitions, **alors venez nous rejoindre. Les trois premiers cours sont gratuits et les kimonos prêtés.**

José Sanchez (informations générales) 06-19-20-46-21

Bernard Foireau (informations Judo enfant et adultes) 06-89-11-26-83

Didier Quenault (informations Karaté enfant et adultes) 06-71-59-38-88

marssac.judo@free.fr

http://marssac.judo.free.fr

Dojo Marssacois (depuis 1982)
Association de loi 1901, agréé Jeunesse et Sport, affilié FFJDA et FFKDA.



Le Qi Gong constitue la discipline traditionnelle chinoise qui a pour objet l'art de maîtriser le souffle. Les exercices de Qi Gong se pratiquent debout et consistent en des mouvements lents, effectués dans la conscience du geste et du souffle.

Les adeptes du **yoga** découvrent vite qu'il est source de santé, de calme, de paix intérieure et d'harmonie avec l'environnement. La pratique du yoga reste une façon très efficace de se détendre et de récupérer tout en

développant une capacité de gestion des émotions et du stress.

La relaxation effectuée à la fin d'une séance de yoga s'appelle "yoga nidra" ce qui signifie "yoga du sommeil conscient". Cette pratique permet de se détacher des pensées pour parvenir à un état conscient d'oubli des perturbations mentales et émotionnelles.

Les pratiques du Qi Gong, du yoga et de la relaxation ne présentent pas

de contre-indications et peuvent convenir à tous.

Cours au dojo de Marssac, le lundi, de 9h15 à 10h45 ou de 20h30 à 22h.

Reprise des cours le 27 septembre 2010.

**Renseignements 06 20 11 20 07
joelle-macrez-maurel@wanadoo.fr**



RIVES DU TARN RUNNING : le programme

L'association RIVES DU TARN RUNNING organise la 4^{ème} édition des courses pédestres le **dimanche 12 septembre 2010 à LAGRAVE**.

Courses des rives 6 km (6 euros) et 12 km (9 euros) : Départ 9H30
Gratuit pour les courses des enfants : Départ 11h00

Les inscriptions se feront par bulletins diffusés à envoyer à : Mr Alain ASTIE
- 3 allée des Cerisiers - 81150 LAGRAVE Téléphone : 05 63 81 50 52 -
mail : alainastie@wanadoo.fr

Possibilité de s'inscrire sur place, jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Le retrait des dossards s'effectuera sur place à partir de 8h30.

L'inscription se fera uniquement sur présentation de la licence décernée par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'un certificat médical (pratique de la course à pied en compétition).

RIVES DU TARN RUNNING : remise officielle des maillots

Le vendredi 02 juillet nous étions accueillis par un de nos principaux partenaires pour la remise officielle des maillots 2010. En effet, le magasin INTERMARCHÉ du Séquestre nous a reçus dans ses locaux en présence également de Mill'optic opticien à Marssac et MFR (Maisons Familiales Rurales), les autres partenaires n'ayant pas pu se libérer : le coup d'envoi et Les Blés d'or.

Ce fut un moment fort convivial qui nous a permis d'échanger et de partager sur nos façons d'aborder notre passion ainsi que les motivations des partenaires à nous soutenir. Nous les remercions ici encore une fois.

Les représentants de la mairie de Marssac ont profité de l'occasion pour remettre à Michel Raznik la médaille de la ville qui récompense (pour la 2^{ème} année) un sportif remarquable et, par lui, toute notre association.

Bravo à Michel et merci à la mairie de Marssac.





R.A.M. STRAM GRAM : reprise des activités

Tout d'abord nous tenons à remercier l'équipe d'entretien des espaces vert qui ont nettoyé le square des tilleuls. Grâce à leur travail les enfants ont pu profiter de cet espace tous les jeudis ensoleillés de juin et juillet.

"Pour la rentrée R.A.M. STRAM GRAM vient à votre rencontre pour vous informer de son fonctionnement.

- Depuis Août l'accueil, des parents et des assistantes maternelles, se fait à la Maison de l'Enfance aux horaires suivant :
- Jeudi de 14h à 17h.
- Vendredi de 14h à 16h.
- Les matins uniquement sur rendez-vous

Nous rappelons que l'accès au relais est entièrement gratuit pour les parents et les assistantes maternelles, et conseillons aux usagés de

téléphoner pour un premier contact.

Les activités pour les enfants et les assistantes maternelles vont débuter **le Mercredi 22 septembre de 9h 30 à 11h à l'école de Marssac**. Le planning jusqu'en décembre est joint.

Pour toutes vos questions, ne pas hésiter à nous contacter au 05 63 53 10 72. En attendant, bonne rentrée et à bientôt.

R.A.M. STRAM GRAM
Relais Assistantes Maternelles
6, rue Lilian Doiré
81150 Marssac sur Tarn
05 63 53 10 72

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 M		1 V	DOJO	1 L		1 M	ECOLE
2 J		2 S		2 M	A	2 J	
3 V		3 D		3 M	C	3 V	DOJO
4 S		4 L		4 J	A	4 S	
5 D		5 M		5 V	N	5 D	
6 L		6 M	ECOLE	6 S	C	6 L	
7 M		7 J		7 D	ES	7 M	
8 M		8 V	DOJO	8 L		8 M	
9 J		9 S		9 M		9 J	l'extension
10 V		10 D		10 M		10 V	DOJO
11 S		11 L		11 J		11 S	
12 D		12 M		12 V		12 D	
13 L		13 M		13 S		13 L	
14 M		14 J	l'extension	14 D		14 M	
15 M		15 V	DOJO	15 L		15 M	ECOLE
16 J		16 S		16 M		16 J	FÊTE NOÛL
17 V		17 D		17 M	ECOLE	17 V	
18 S		18 L		18 J		18 S	V
19 D		19 M		19 V	DOJO	19 D	A
20 L		20 M	ECOLE	20 S		20 L	C
21 M		21 J		21 D		21 M	A
22 M	ECOLE	22 V	DOJO	22 L		22 M	N
23 J		23 S		23 M		23 J	C
24 V	DOJO	24 D		24 M		24 V	E V
25 S		25 L		25 J	l'extension	25 S	A
26 D		26 M		26 V	DOJO	26 D	C
27 L		27 M		27 S		27 L	A
28 M		28 J	l'extension	28 D		28 M	N
29 M		29 V	DOJO	29 L		29 M	C
30 J	l'extension	30 S		30 M		30 J	E
		31 D				31 V	S

“Marssac asso”

L'outil indispensable pour découvrir et choisir l'activité qui vous convient !

Réalisée par la commission Associations et en collaboration avec toutes les associations marssacoises, cette première édition 2010 regroupe par thématiques toutes les associations qui font la force et le dynamisme de notre village.

Ce livret a été distribué lors de la fête des associations du 26 juin et dans toutes les boîtes aux lettres avec le Marssac info de juin.

Des exemplaires sont encore à votre disposition en Mairie.

marssac asso

Annuaire des associations

Edition 2010



NOUVEAU



Pour l'année 2010 voici les bénévoles ou les associations remarquables et remarquées qui ont reçu la médaille de la ville de Marssac

Engagement associatif

Ernest BELLETON
Club de l'Amitié et des Aînés Ruraux

Jean Claude GALAU
La Boule Marssacoise

Aline GARTNER
MRS RDT Foot

Engagement sportif

Michel RAZNIK
Rives du Tarn Running

Equipe de tennis de Marssac
Equipe 3 du Volley Club Marssacois

Retour en images sur la fête des associations du 26 juin





Chantier "loisirs jeunes" de l'été

Cet été a eu lieu un chantier loisirs-jeunes proposé par la Clé des Champs. Durant la première partie de ce chantier et encadrés par les bénévoles de l'association "l'atelier du bois" de Gaillac, 18 jeunes mars-sacois(e)s ont découvert le travail du

bois. Objectif : réaliser 6 tables-banc en bois massif pour le CLAE.

Après l'effort, le réconfort : la deuxième partie de ce chantier s'est déroulée dans les landes à Moliets pour une semaine de détente

sous le soleil.

La livraison officielle des tables a eu lieu le 13 juillet en présence des jeunes, des familles, du personnel du CLAE et de l'association ainsi que des représentants de la Municipalité.



M. Lefevre, Président de l'association "L'atelier du bois" entouré des jeunes du chantier





Le grand jeu du Conseil Municipal Jeunes

Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont travaillé pendant toute l'année scolaire sur plusieurs thèmes. Ils ont notamment décidé de créer entièrement un "grand jeu".

Fin juin, tout était fin prêt. Nos jeunes élus ont pu offrir à leurs camarades de classe ce grand jeu centré sur le thème du recyclage des produits ménagers et l'éco-respon-

sabilité des citoyens. Course, rapidité, et Quiz ont réjoui tous les participants. Plus de 100 élèves y ont participé.

L'après-midi a été clôturée par un goûter "bio" offert par la Municipalité. Tout le monde a apprécié cette initiative.

Nous remercions les enfants du

CMJ, William, les enseignants, et les membres de la commission du CMJ : Véronique BOSCH, Dominique FERRIERE et Lydie PICARONIE, qui ont contribué à la réussite de cet après-midi récréative.



Toujours beaucoup de monde pour le repas de quartier "Les Tancades"



Premier repas de quartier du haut de la Rue Bernissard

Prenez : une bonne dose de convivialité, un brin de chance pour le beau temps, un peu d'organisation, des voisins tous soucieux de faire plus ample connaissance, et vous avez là tous les ingrédients pour un repas de quartier réussi...

Cette année, le 12 juin 2010, à midi, s'est tenu le premier repas de quartier du haut de la rue Bernissard. Sous l'impulsion de Sandra, Florence et Isabelle, une cinquan-

taine de personnes se sont réunies chez M et Mme BATTUT, au fond de l'impasse Bernissard. Un grand merci à eux pour leur gentillesse et leur accueil.

Pour digérer le repas où l'on a pu savourer outre les grillades, diverses spécialités préparées par chacun (tortillas, croustades, fouaces, salades diverses...), un concours de pétanque s'est organisé, tandis que les enfants ont profité du terrain

attendant pour divers jeux d'extérieur où le foot n'était pas en reste en ce début de coupe du Monde...

Une première bien agréable qui a permis à tous de faire connaissance et que l'on espère suivie de beaucoup d'autres. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Sandra Hygonenq et Isabelle Nespoulous



Repas de quartier à la "ville vieille"

Moins de soleil mais tout autant de convivialité pour le repas de quartier de la ville vieille qui a eu lieu le 13

juin. Cette année, Cécilia Laquerbe et ses Balladins s'étaient joints à la fête qu'ils ont animée avec sourire et

bonne humeur pour le plus grand plaisir de tous.



Le TER Midi Pyrénées : une manière simple, économique et agréable pour voyager : les principaux horaires de trains valables jusqu'au 11 décembre 2010

Sens : Marssac – Toulouse

	lun à ven	lun à ven	Sam Dim Fêtes	lun à ven	tous les jours	tous les jours	lun à ven	tous les jours
Albi	5h25	6h14	6h22	6h42	7h16	12h23	15h16	17h20
Marssac	5h32	6h21	6h30	6h50	7h24	12h30	15h24	17h27
Toulouse	6h35	7h25	7h36	7h49	8h30	13h29	16h25	18h33

Se renseigner pour les particularités les jours de fêtes ou périodes de travaux

Sens : Toulouse – Marssac

	tous les jours	tous les jours	tous les jours	tous les jours	lun à ven	lun à ven	lun à ven	lun à ven	tous les jours
Toulouse	9h02	11h58	13h00	16h00	16h56	17h30	18h15	19h28	21h20
Marssac	10h09	12h57	14h05	17h03	17h55	18h31	19h18	20h35	22h29
Albi	10h16	13h05	14h12	17h11	18h02	18h41	19h25	20h45	22h37

? *Se renseigner pour les particularités les jours de fêtes ou périodes de travaux*



Les fiches horaires complètes de votre ligne sont consultables sur le site TER, à l'adresse suivante : http://www.ter-sncf.com/midi_pyrenees/

Si vous souhaitez en savoir plus sur les offres TER Midi-Pyrénées

CONTACT TER Midi-Pyrénées au 0 891 677 677 (0.23 /min)

Site Internet : www.ter-sncf.com / Gares & Boutiques SNCF



Une diététicienne à votre domicile, pourquoi-pas ?

Luce COMBES, Diététicienne Nutritionniste, consulte à votre domicile (**zone de 10 km autour de Marssac sur Tarn**) ou à son cabinet de diététique (Albi).

- Alimentation des enfants (membre du R.E.P.O.P.), adultes et personnes âgées (allergies alimentaires, dénutrition, équilibre alimentaire, contrôle du poids, préservation de la vitalité et du capital santé)
- Amélioration des performances physiques et de la masse musculaire pour les sportifs.
- Changements physiologiques: grossesse, allaitement, ménopause
- Accompagnement nutritionnel des maladies métaboliques: diabète, hypertension, hypercholestérolémie
- Suivi nutritionnel lors du sevrage tabagique.

Renseignements au 06.62.14.89.51
ou par mail : combesluce@yahoo.fr

Bonne rentrée à tous

Septembre est traditionnellement une période de rentrée, que nous soyons allés à l'école longtemps, pas longtemps, il y a peu ou ... dans des temps bien plus anciens, cet été qui finit marque le moment des décisions, des engagements

Une de nos amies ne reprendra pas son « cartable » de Conseillère Municipale ... elle a préféré arrêter sa fonction, vous avez pu lire cette information dans les comptes rendus du Conseil Municipal.

Nous tenions à la remercier pour son action toujours efficace, humaine et tournée vers les gens. Colette Durand, ce sont deux mandats complets, dont un d'adjoint jusqu'en 2008. Colette, ce sont des bagarres permanentes dans le cadre de « l'aide sociale », du CCAS. C'est aussi une animatrice majeure dans la création du projet de Maison de

Retraite arrivé presque à son bout puis stoppé par la réorganisation de l'Etat, il ne figure plus dans les projets à court terme. Dans le contexte actuel, elle a préféré arrêter son mandat pour s'orienter vers des activités où elle pourrait avoir un rôle plus constructif. Nous regrettons bien sûr sa décision, mais la comprenons. Elle nous manque.

L'exemple de l'implication de Colette doit aussi servir à tous. Septembre, c'est aussi le moment des inscriptions dans les Associations, n'hésitez pas, jeunes ou plus anciens, en activité ou à la retraite, VENEZ REJOINDRE NOS ASSOCIATIONS. Vous voulez faire du sport, enrichir vos loisirs, de nombreuses activités sont proposées pour tous les goûts et tous les âges Chant, Foot, Rugby, Taï Chi Chuan, Marche,

Gymnastique, Judo, Danse(s), Course à pied, Yoga, Musique, Chorales, Cartes, Photo, VTT ...etc .. Vous voulez « vous rendre utile », des associations ont besoin d'aide, elles concourent à améliorer la vie dans notre village, elles sont parfois le dernier rempart devant la cruauté de la vie, elles essaient de proposer des alternatives aux politiques en vigueur aujourd'hui comme les ADMR ou Garder le Lien, mais aussi les Amis de l'école, le Comité des Fêtes

VENEZ NOUS REJOINDRE DANS LES ASSOCIATIONS et bonne rentrée à tous !

Jean Banquet, Véronique Bosc, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent



Le SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE TARN organise la 2^{ème} édition de la Fête de l'Eau le 11 septembre prochain à Ambialet.

Cette journée pour tous - entièrement dédiée à l'eau - mêlera activités ludiques et pédagogiques le samedi à partir de 14 heures.

FETE DE L'EAU A AMBIALET LE 11 SEPTEMBRE 2010



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

La Fête de l'eau permet de rassembler, d'informer et de sensibiliser la population au thème de la rivière Tarn par la participation à une manifestation récréative entièrement gratuite.

A 14h30 pour une régates géante en canoë/kayak (départ groupé) dans la boucle du méandre d'Ambialet : 100 places disponibles !

Ensuite, vous profiterez des activités

entièrement gratuites : le canoë, la pêche à la ligne, la traversée du Tarn "à l'ancienne" en bac...

Vous pourrez aussi visiter une station de production d'eau potable et une usine hydroélectrique.

Tout au long de l'après-midi, des expositions, des films, des jeux sur le thème de l'eau et la rivière vous seront proposés.

A 19H30 : Un Apéritif musical sera offert par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn.

A 21H30, ne ratez pas le SON ET LUMIERE sur l'histoire de la rivière à Ambialet

Possibilité de restauration sur place sur réservation

Syndicat mixte de rivière Tarn

05 63 41 30 90

sm.riviere.tarn@orange.fr



Canton Occitan

LO TASTA VIN ... (Lou tasto bi)

SEM DINS UN PAYS DE VIN. LO GALHAC NOSTRE SE BEU UN PAUX DE PERTOT, CANADA, U.S.A. ENGLAND, SEN DOBLIDAR MAS PER ESTRE CONEGUT CALGUET O TASTAR !

- SE DELEITAR, SE CONGOSTAR (se délecter)
- TASTAR LO VIN, O DEGUSTAR (Tâter, déguster)
- DESTAPAR UN BOTELH (déboucher une bouteille)
- LO/MAI CONEGUT ES LO VIN

PRIMAIC, ABORIU (Primeur)

- LO/PRIMAIC ES REDOLENT (Rond, Bouqueté)
- POT ESTRE VIGOROS, CARPENTAT (Vigoureux, charpenté)
- TANBEN UN VIN FRUTAT (Fruité) UMOROS (Souple)
- MAS SE CAL MELFISAR (Méfier) DE NE TROP BEURE SE NON, GARA A L'EMBRIAGUESA (L'ivresse) LA MONA, LA COITA ...
- SE SIAS EMBRIAC (Ivre) PODEZ ESTRE UN IBRONHA (Ivrogne) LO CHUCA MOST, LO BANDARRI, LO PINTORLEJAIRE SE DITZ D'EL, TE

ES BANDAT, ES PINTAT (Il est sou) LO VIN LO CAL TESTAR DOÇOMENTO, QUE SIAGUE DE GALHAC, FRONTON, MADIRAN, BORDEU O D'AUTRE CANTONS. CAL SABER QUE PER MELHOR DEGUSTAR O CAL ASAIRAT.

(Avant de la déguster, tachez de l'aérer "O MELHOR". Le transvaser dans une carafe et tout doux la dégustation).

"LO TASTAIRE..." R. GUIRAUD

19 septembre, journée du patrimoine

A l'occasion de l'année Nicolaï Greschny (25^{ième} anniversaire de sa disparition), **ouverture de l'église de 14h30 à 17h30** afin de découvrir une de ses œuvres - peinture murale de la petite chapelle et les différents objets qui constituent les richesses de notre église.

Venez nombreux découvrir notre patrimoine.



Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Gendarmerie	17	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Samu	15	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	Sida Info Service	0800 840 800
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Cancer Info Service	0810 810 821	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Tabac Info Service	0825 309 310
Drogues info Service	0800 23 13 13	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
		Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557

LES NOUVELLES DU CLAE

CLAE de Marssac

N°5

mai / juin 2010

SOMMAIRE

Les rédacteurs
La photo du mois
Incroyable CLAE
Lundi 28 juin
Coloriage magique
Coté cuisines
Le 29 mai
La mascotte en vacances



Eulalie 10 ans
CM1



Laura 7
CE1



Léa 9 ans
CM1



Anaïs 6 ans
CP



Eve 8 ans
CE1



La photo du mois



INCROYABLE CLAE

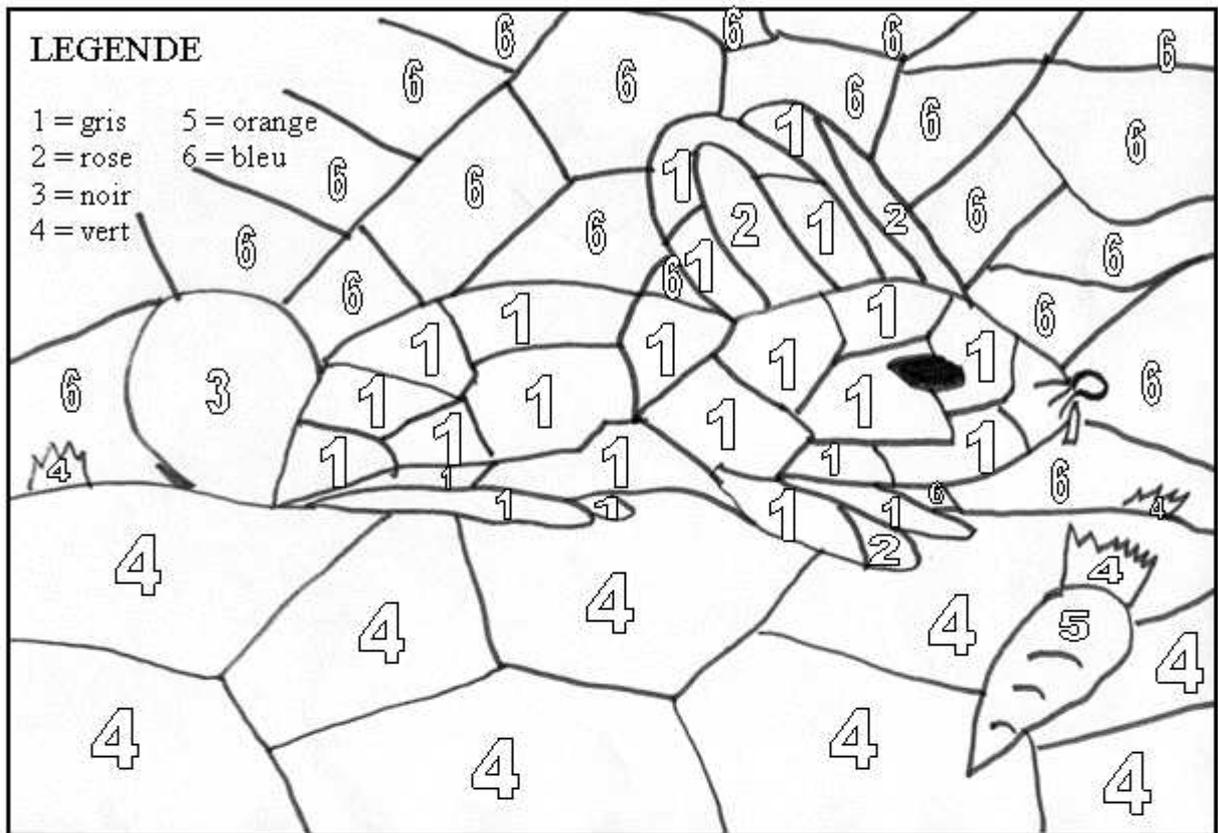


lundi 28 juin au CLAE



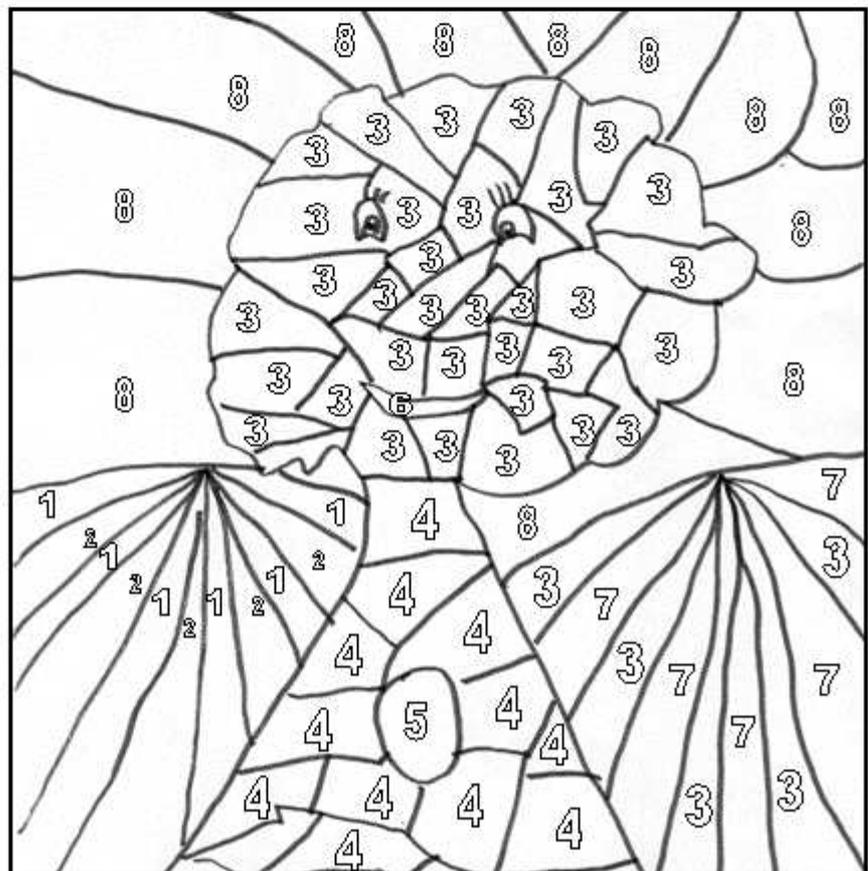
QUI DECROCHE?

COLORIAGE MAGIQUE



LEGENDE

- 1 = orange
- 2 = jaune
- 3 = vert clair
- 4 = marron foncé
- 5 = marron clair
- 6 = rouge
- 7 = vert foncé
- 8 = bleu



CÔTE CUISINE

CHARLOTTE AUX ABRICOTS

Pour faire une charlotte aux abricots il vous faut:

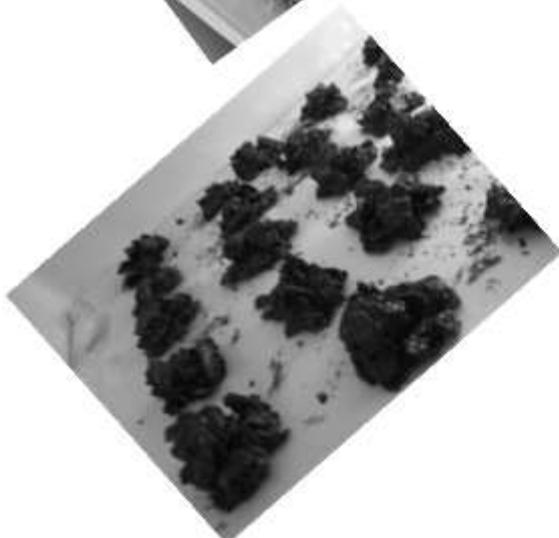
Ustensiles:

- moule a charlotte
- cuillère à soupe
- assiette creuse

Ingrédients:

- une boîte d'abricots
- 2 paquets de boudoirs
- 1 kg de fromage blanc
- 2 sachets de sucre vanillée

Couper les abricots en rondelles, tremper les boudoirs dans le jus d'abricots et ensuite placer les sur le fond et sur le rebord du moule a charlotte mélanger le sucre vanillée et incorporer les abricots.



roses des sables

Ingrédients :

- 200 g de chocolat à pâtisserie
- 100 g de beurre
- 1 paquet de céréale

Mettre le chocolat a fondre incorporer le beurre et bien mélanger. Dans un saladier mettre les céréales et verser la préparation dessus. Imbiber bien les céréales de chocolat et faire des petits tas sur une plaque. Les mettre au frais quelques heures et déguster.



FÊTE DE LA CLÉ DES CHAMPS

fabrication du dragon

La base du dragon a été réalisée en grillage par Fabienne. On a fait des bandes de papier journal. On les a collé avec de la farine et de l'eau. Ensuite on l'a peint en vert on lui a fait des yeux bleu, la bouche, les dents pointu, la langue et l'épine dorsale avec du carton ondulé rouge.



le chevalier



course de cheveux



À FÊTE DE LA CLÉ DES CHAMPS



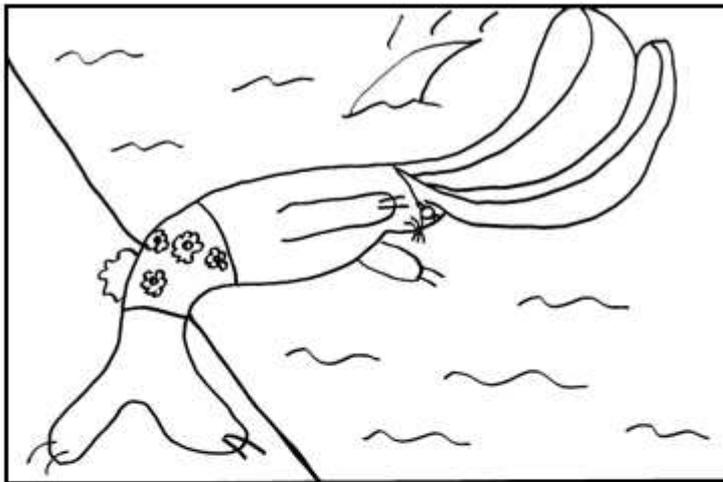
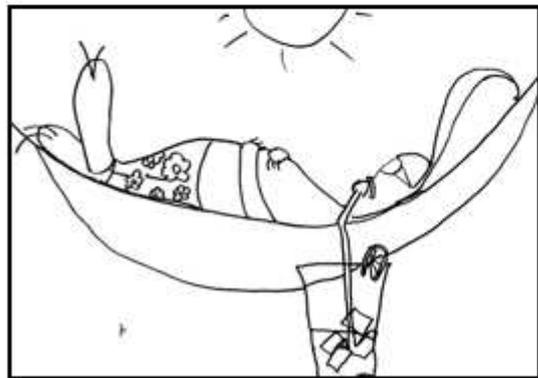
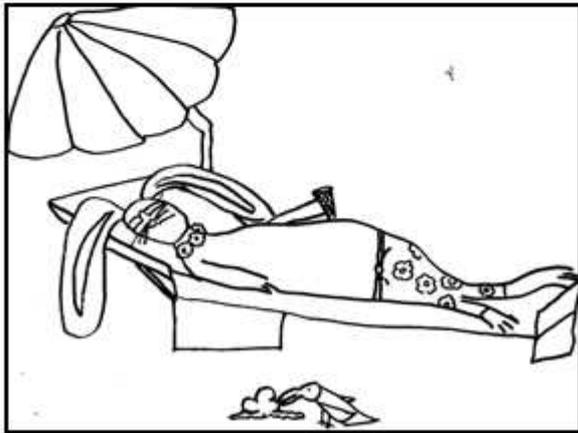
la decoration



Des demoiselles venu d'un autre temps



La mascotte en vacances



TOUTE LA REDACTION

VOUS SOUHAITE DE

BONNES VACANCES



Cérémonie à Marssac...

Commémoration de la libération de la région de Gaillac

Les 21 et 22 août ont eu lieu les commémorations de la bataille et de la libération de Gaillac et des environs. A cette occasion, et pour la première fois, le samedi 21, les commémorations ont eu lieu sur trois communes : Marssac sur Tarn, Rivières et Labastide en présence des élus et des autorités.



à la stèle de Rivières...



Puis à Labastide de Lévis



Mme Renée Mege, représentante du groupe Vendôme





- CONSEIL MUNICIPAL -
Séance du Lundi 12 avril 2010
Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille dix et le lundi douze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno LADOUCKETTE, Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoint ;
Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Jean-Charles NEHR, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT, Jean-Marc WISNIEWKI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Jean BANQUET représenté par Jean-François VINCENT
Véronique BOSC représentée par Christelle SUAU
Pascal CREPIN représenté par Bruno LADOUCKETTE
Bruno DORÉ représenté par Anne ROUMEGAS-PORCHE
Cendrine GATUMEL représentée par Philippe NEUVILLE
Christiane GELIS représentée par Jean-Charles NEHR
Isabelle NESPOULOUS représentée par Isabelle VILAS

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme

Dénomination de voie

Transfert de voie dans le domaine public de la commune : Zone de la Pelbousquié

Personnel

Régime indemnitaire lié au poste de technicien supérieur territorial

Travaux

Vote du choix du terrain pour la construction d'un complexe omnisport

Validation de l'inscription du projet de la mise en profil urbain de la rue des Peyragues dans la Convention Territoriale de l'Albigeois

Affaires scolaires

Sortie scolaire

Finances

Dotation Globale d'Equipement : demande de subvention

Compte administratif du budget assainissement

Compte administratif du budget principal

Affectation du résultat

Vote du taux des taxes locales

Budget primitif

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Elle demande si les élus ont des observations à émettre concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2009 qui leur a été transmis en même temps que la convocation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Elle informe ensuite le conseil municipal que Madame Colette DURAND, par courrier du 06 avril 2010, a donné sa démission de son mandat de Conseillère Municipale avec effet immédiat. Elle rappelle l'estime qu'elle avait pour Madame Durand avec qui elle avait travaillé au sein du SIVU Petite Enfance sur le projet de la Maison de l'Enfance et salue son long engagement au service de la collectivité puisqu'elle en était à son troisième mandat et qu'elle avait assumé la responsabilité de maire adjoint sur le mandat précédent.

Elle présente Monsieur Christophe JAMMES, qui débute son contrat de responsable des services technique et qui travaillera en binôme avec Monsieur Bernard MANDIRAC jusqu'à fin juin afin de faciliter sa prise de fonction sur son nouveau poste.

Elle apporte ensuite des précisions suite à l'article signé par les élus de "Bien vivre à Marssac" paru dans le Marssac info n°18. En effet la lecture de cet article laisse supposer qu'une grande négligence serait de mise dans la préparation des conseils municipaux, que leur rythme serait insuffisant et qu'ils seraient organisés au dernier moment, en réaction aux événements.

Elle rappelle qu'en 2009, 6 conseils ont eu lieu, soit un conseil municipal tous les deux mois. Elle précise que le conseil qui a eu lieu le 9 décembre 2009 était prévu pour plus tôt mais que la date initialement prévue a dû être repoussée pour tenir compte des délibérations nécessaires aux transferts des compétences à la C2A.

En 2010 il y a déjà eu un premier conseil le 9 mars. Ce conseil était en fait programmé pour le 9 février, mais il a dû être retardé pour pouvoir délibérer sur le dossier de modification du PLU. La réunion du conseil d'aujourd'hui est la deuxième de l'année et sa date tient compte de la date limite fixée par l'Etat pour le vote du budget.

Madame le Maire rappelle en conclusion qu'il lui paraît normal que les articles de Bien Vivre permettent aux élus signataires d'exprimer des divergences éventuelles de points de vue sur la gestion de la commune mais que ce qui est écrit doit s'appuyer sur des éléments objectifs d'information. Dans le cas contraire les textes des élus de Bien Vivre ne pourront plus être édités.

DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE - PROLONGEMENT DU CHEMIN DE TOURSEILLES

La partie de voie située face au croisement du chemin de la Barrabié jusqu'à l'intersection avec la RD 123 ne



porte pas de nom. Ce chemin étant dans le prolongement du chemin de Tourseilles, il est proposé au Conseil Municipal de l'intégrer dans le périmètre du chemin de Tourseilles.

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de dénommer la voie suivante ainsi qu'il suit

CHEMIN DE TOURSEILLES, à la suite de la partie existante à ce nom, face au croisement avec le chemin de La Barrabié jusqu'à l'intersection avec la RD 123.

TRANSFERT DE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE : ZA LA PELBOUSQUIE

Par acte notarié en date du 23 novembre 2006, la SEM 81 a cédé à la Commune de Marssac sur Tarn, les parcelles suivantes, situées dans la Zone d'Activités de La Pelbousquié :

ZL n° 92 (transformateur) d'une superficie de 22ca

ZL n° 93 (station de refoulement) d'une superficie de 18ca

ZL n° 94 (voirie) d'une superficie de 44a 84ca

ZL n° 95 (réserve incendie) d'une superficie de 2a 63ca

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de transférer dans le domaine public de la Commune les parcelles ci-dessus référencées

MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES DANS LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

Présentation par Monsieur Bruno LADoucETTE, adjoint délégué - administration générale-ressources humaines

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la rémunération du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération en date du 13 décembre 2001 relative aux modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la collectivité dans le cadre du passage aux "35 heures",

VU le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

VU l'arrêté du 18 février 2004 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

VU le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels

gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes dans la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis FAVORABLE du CTP en date du 17 mars 2010,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'organiser, dans l'intérêt du service, la mise en œuvre des astreintes et permanences au sein des services et de se conformer aux dispositions prévues par les décrets précités et en particulier le décret n°2005-542 du 19 mai 2005,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'organiser les astreintes des personnels comme suit :

Service Technique

Personnels assujettis : Responsable des services techniques cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux.

Modalités de compensation des astreintes :

Indemnités d'astreinte,

Astreinte d'exploitation et de sécurité

Semaine complète : 149.48 euros (pas d'astreinte de nuit). Astreinte le samedi : 34.85 euros (pas d'astreinte le dimanche et jours fériés)

Modalités de compensation des interventions et déplacements réalisés au cours de l'astreinte :

IHTS

Véhicule de service pour les déplacements

PRECISE que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération qui prend effet à compter de la date de réception en Préfecture.

ATTRIBUTION DE PRIME : PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Catégorie : Technicien Supérieur Territorial - Catégorie B

Présentation par Monsieur Bruno LADoucETTE, adjoint délégué - administration générale-ressources humaines



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n°2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 relatifs à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :

D'instituer la prime de service et de rendement telle que prévue par le décret n°2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 susvisés.

Les bénéficiaires et les montants de cette prime seront les suivants :

Grade : Technicien supérieur Territorial titulaire, non titulaire ou contractuel

Montant individuel maximum : le double du montant annuel de base

Madame le Maire est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à l'agent.

Le montant individuel de la PSR est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé, et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

La prime est versée au prorata du temps de travail hebdomadaire de l'agent, et sera versée semestrielle ou mensuellement au choix.

La prime de service et de rendement sera supprimée pour l'agent placé en congé de maladie, au-delà du 91ème jour de congés maladie continus ou discontinus glissants sur une période d'un an. Les congés maladie concernés sont : le congé de maladie ordinaire, le congé de longue maladie, le congé de grave maladie, le congé maladie longue durée et la disponibilité d'office pour maladie.

Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné (si agents stagiaires ou titulaires) et/ou à l'article 6413 (si non titulaires)

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE OMNISPORT - Choix du terrain

Madame le Maire rappelle que le groupe de travail "salle des sports" a souhaité que l'emplacement du terrain soit choisi au préalable d'un travail sur le cahier des charges du futur bâtiment. Une réunion pour recueillir l'avis de tous les élus sur ce sujet a été organisée le 25 janvier 2010. 19 élus y ont participé. Sur les 3 sites envisagés, c'est le site du Bourdelas qui a obtenu le

consensus le plus large.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer ce choix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 3 voix contre, 0 abstentions et 19 voix pour, CONFIRME le choix d'implanter le futur complexe omnisport sur le terrain situé dans la zone du Bourdelas, section AD n° 285.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION DU PROJET DE MISE EN PROFIL URBAIN DE LA RUE DES PEYRAGUES DANS LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ALBIGEHOIS

Madame le Maire rappelle l'historique du projet de mise en profil urbain de la rue des Peyragues et le contexte de relance du projet.

La précédente équipe municipale avait signé une convention de maîtrise d'œuvre études et travaux avec la DDE le 26 mai 2005. Les bureaux d'étude de la DDE se sont mis au travail mais les élus ont ensuite abandonné le projet au profit des travaux de la rue de La Barthe. Notre équipe, à son arrivée en 2008 était décidée à réaliser ce projet, mais les travaux de l'échangeur de Rieumas, et les déviations de flux de voitures qu'ils ont imposés, ne permettaient pas sa mise en œuvre immédiate. L'échangeur a été inauguré le 22 janvier 2010.

Il a fallu également que la DDE, en pleine restructuration, accepte d'honorer son engagement conventionnel et de reprendre les études. Plusieurs contacts ont été nécessaires en 2009 pour cela. Les services de la DDE ont apporté une réponse favorable le 23 novembre 2009, mais en limitant cet engagement à fin 2011. Ils ont repris les études et les ont finalisées en tenant compte des modifications apportées par les élus de la commission travaux qui suit ce projet.

L'enveloppe financière aujourd'hui estimée pour les travaux incluant études, estimation DDT + électricité et réseaux se monte à 828 000 euros HT .

Afin d'appeler des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional sur ce projet Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'inscription du projet Rue des Peyragues de la commune de Marssac dans la programmation du Contrat Territorial lors du conseil communautaire du 30 avril.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE cette inscription dans la programmation du Contrat Territorial de la C2A.

SORTIE SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

En complément de la sortie scolaire qui a eu lieu à Barcelone, Madame la Directrice a prévu un deuxième voyage scolaire, dans le bassin d'Arcachon, à Gujan-Mestras, pour les enfants des classes de CP, CE1 et CE2, soit 47 enfants. Ce voyage scolaire est prévu du 5 au 7 mai 2010.



Il y a lieu d'établir le plan de financement de cette opération qui sera inscrite au BP 2010, afin de payer les prestations et encaisser la participation des parents.

Madame la Directrice a indiqué qu'une participation de 60 euros sera demandée aux familles.

Madame le Maire rappelle par ailleurs

que la commune participe à hauteur de 5 650 euros pour la totalité des voyages scolaires de l'année,

qu'elle a donné une participation de 3 435 euros pour le voyage à Barcelone,

qu'il reste un reliquat de subvention de 2 105 euros (soit 2 215 euros moins 110 euros réglé pour un élève qui n'a pas participé au voyage de Barcelone).

Considérant ces éléments, le plan de financement du séjour de la sortie scolaire s'établit comme suit :

Dépenses

Prix du séjour tout compris : 5 419.40 euros

Total : 5 419.40 euros

Recettes

Participation des parents : 2820.00 euros Coopérative scolaire 494.40 euros

Participation de la commune : 2 105.00 euros

Total : 5 419.40 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE le plan de financement du séjour "classe transplantée" à Gujan-Mestras, AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : Demande de subvention

Madame le Maire rappelle que, chaque année, depuis trois ans, il est procédé au remplacement d'une partie des fenêtres de l'école élémentaire par du matériel répondant aux normes d'isolation phonique et thermique. Les travaux de rénovation se poursuivent pour se terminer cette année. Elle propose de déposer une demande de subvention au titre de la D.G.E. 2010 pour ces rénovations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la demande de D.G.E. 2010,

ARRETE les modalités de financement comme suit :

Dépenses

Tavaux 5 806 euros

Marge pour imprévus 494 euros

Total H.T. 6 300 euros

Recettes

DGE 20 % 1 260 euros

Fonds propres 5 040 euros

Total H.T. 6 300 euros

SECURISATION DE LA VOIE FERRÉE

Ce point n'ayant pas été indiqué dans l'ordre du jour envoyé aux membres du conseil, Madame le Maire demande au préalable si les élus présents acceptent de délibérer sur ce point.

Aucune opposition ne s'étant exprimée, elle indique que la municipalité a entrepris des démarches auprès de Réseau Ferré de France pour obtenir l'installation de grillages de sécurité le long de la voie ferrée qui longe le stade Désiré Gach. Elle informe les élus que, suite à ces démarches, le Comité Régional d'investissement de Réseau Ferré de France a accepté d'inscrire ce projet dans sa programmation de travaux. Le coût des travaux estimé par Réseau Ferré de France pour la mise en place d'un grillage de part et d'autre de la voie, tout le long du stade, du dernier point de clôture jusqu'au début du chemin de Bel Air, est estimé à 50 000 euros H.T. R.F.F., en tant que propriétaire et gestionnaire des infrastructures assure la sécurisation des emprises ferroviaires, le financement sera assuré par un cofinancement RFF/Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le cofinancement à 50 % de la sécurisation des emprises longeant le stade Désiré Gach,

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.

Suite au vote, il est précisé que l'entretien du grillage incombera à la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe déléguée - finances-entreprises présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2009. Elle rappelle qu'il s'agit du constat de l'activité écoulée et que les comptes sont concordants avec le compte de gestion du trésorier.

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	180 643.28 euros
Les recettes s'élèvent à	211 776.80 euros
Excédent de fonctionnement	31 133.52 euros
Excédent antérieur	157 130.22 euros
Excédent cumulé	188 263.74 euros

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	24 738.95 euros
Les recettes s'élèvent à	51 191.81 euros
Excédent d'investissement	26 452.86 euros
Déficit antérieur reporté	9 398.59 euros
Excédent d'investissement cumulé	17 054.27 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote : le Compte administratif 2009 du budget assainissement

- le compte de gestion du Trésorier.

**BUDGET ASSAINISSEMENT - Clôture du budget suite au transfert de compétence à la C2A**

Sur proposition de Madame le Maire et conformément à l'article R 2311-11 et suivants,

Résultats de l'Exercice 2009 et Affectation au Budget Primitif communal 2010

Fonctionnement

Recettes de l'exercice (F2)	211 776,80
Dépenses de l'exercice (F1)	180 643,28
Excédent de fonctionnement (F3=F1-F2)	31 133,52
Excédents antérieurs reportés (F4)	157 130,22
Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	188 263,74

Investissement

Recettes de l'exercice (I2)	51 191,81
Dépenses de l'exercice (I1)	24 738,95
Excédent d'investissement (I3=I2-I1)	26 452,86
Déficit antérieur reporté (I4)	9 398,59
Excédent d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	17 054,27

Affectation du résultat sur le budget principal 2010

Affectation en investissement du budget communal recettes : cpte 001	17 054,27
Affectation en fonctionnement du budget communal recettes : cpte 002	188 263,74

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les affectations ci-dessus transférées au budget communal 2010

ACCEPTÉ la clôture définitive du budget assainissement de la commune de Marssac sur Tarn

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET COMMUNAL

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE présente le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2009, ce qui est le constat de l'activité écoulée et dont les comptes sont concordants avec le compte de gestion du trésorier. Elle indique que ce compte administratif a fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au cours de la réunion de la commission finances du 18 mars.

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 549 491,67 euros
Les recettes s'élèvent à	2 136 790,81 euros
Excédent de fonctionnement de l'exercice	587 299,14 euros
Excédent antérieur	501 152,45 euros
Excédent cumulé	1 088 451,59 euros

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	1 353 806,50 euros
Les recettes s'élèvent à	678 049,64 euros
Déficit d'investissement de l'exercice	675 756,86 euros
Déficit antérieur reporté	174 833,74 euros
Déficit d'investissement cumulé	850 590,60 euros

Madame le Maire fait procéder au vote après s'être assuré qu'aucune observation n'est soulevée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à 17 voix et 5 abstentions vote le Compte administratif 2009 de la commune,

A l'unanimité adopte le compte de gestion du Trésorier.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Madame le Maire, et conformément à l'article R 2311-11 et suivants,

Fonctionnement

Recettes de l'exercice (F2)	2 136 790,81
Dépenses de l'exercice (F1)	1 549 491,67
Excédent de fonctionnement (F3=F1-F2)	587 299,14
Excédents antérieurs reportés (F4)	501 152,45
Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	1 088 451,59

Investissement

Recettes de l'exercice (I2)	678 049,64
Dépenses de l'exercice (I1)	1 353 806,50
Déficit d'investissement (I3=I2-I1)	675 756,86
Déficit antérieur reporté (I4)	174 833,74
Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	850 590,60
RAR en recettes (I6)	407 392,00
RAR en dépenses (I7)	72 628,75
Solde des RAR (I8=I6-I7)	334 763,25
Déficit d'investissement cumulé (I5)	850 590,60
Soldes des RAR (I8)	334 763,25
Besoin de financement (I9)	515 827,35

Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 088 451,59
Besoin de financement (I9)	515 827,35
Affectation en investissement	515 827,35
Excédent de fonctionnement reporté	572 624,24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les affectations ci-dessus

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE expose à l'Assemblée les produits attendus de taxes locales ainsi que l'indique l'état 1259 adressé à la commune par la Direction Générale des Finances.

Mme Anne ROUMEGAS PORCHE attire l'attention des élus sur le fait que les besoins de financement de la



commune vont croissants. Ils sont liés à la progression prévisible des charges courantes mais aussi à l'apparition d'augmentations importantes pour certains postes, telle les sommes versées pour le S.D.I.S, où l'augmentation du prix du gaz, ou de nouvelles dépenses telles celles générés par le fonctionnement de la Maison des Loisirs et des Associations. Ils sont également liés à la nécessité de dégager un auto-financement suffisant pour les projets futurs. Compte-tenu de ce contexte, elle propose une augmentation des taux d'imposition de 1,5%.

Les nouveaux taux proposés sont les suivants :

Taxe habitation	8.66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69.02 %

Monsieur Jean-Charles NEHR indique que la qualité de la gestion des finances de la commune est remarquable, et demande donc que, dans ces conditions, les taxes ne soient pas augmentées. Madame le Maire rappelle que deux projets importants, qui correspondent à des besoins réels de la commune, sont prévus : la mise en profil urbain de la rue des Peyragues dont les travaux vont commencer en 2010 pour un budget prévisionnel de plus de 800 000 euros HT et la construction d'une salle omnisport. Elle souligne les efforts importants que la commune fait pour juguler la progression des dépenses de fonctionnement. Elle indique qu'à ce titre, la règle de consultation systématique de 3 prestataires avant tout achat et la négociation des devis apportent des économies réelles. Cependant, malgré tous les efforts, les dépenses augmentent toujours alors que les recettes stagnent, voire baissent. Elle rappelle par ailleurs, comme l'a fait précédemment Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, que c'est l'excédent de fonctionnement qui permet aux communes de dégager de l'auto financement pour leurs projets d'investissement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Par 12 voix pour et 10 voix contre VOTE les taux ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE présente le projet de budget 2010. Elle précise que ce projet de budget a été préparé en amont par les différentes commissions municipales qui ont fait remonter les besoins repérés. Il a aussi fait l'objet d'une présentation à la commission finances du 26 mars. Ce budget s'équilibre de la manière suivante.

Section de fonctionnement :

En dépenses et en recettes à la somme de :

2 588 893 euros

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions
011	Charges à caractère général	457 250,00
	Eau, électricité, gaz, carburants, téléphone	
	Fournitures scolaires, administratives, d'entretien	
	Entretien terrains, bâtiments, réseaux, voirie	
	Locations et maintenance	
	Honoraires, insertions, publications	
	Assurances	
	Documentation, abonnements	
	Impôts	
012	Charges de personnel	779 000,00
14	Atténuation de produits	49 243,00
65	Autres charges gestion courante	304 200,00
	Elus	
	Contingent Aide Sociale	
	Contingent Incendie	
	organismes de regroupement	
	Associations	
Total charges de gestion des services		1 589 693,00
67	Charges exceptionnelles	189 263,74
66	Charges financières	30 406,00
022	Dépenses imprévues	60 000,00
Total dépenses réelles		1 869 362,74
023	Virement à la section d'investissement	697 530,26
042	Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	22 000,00
Total Dépenses de Fonctionnement		2 588 893,00

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Inscriptions
13	Atténuation de charges	10 000,00
	Remboursement salaires	
70	Produits des services	161 738,00
	Cantine, classes vertes, cimetière	
73	Impôts et taxes	1 170 923,02
74	Dotations, Participations :	461 844,00
75	Autres produits :	1 000,00
	Locations salles	
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	2 500,00
	Sous Total	1 808 004,87
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	20 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté (I11)	760 887,98
Total Recettes de Fonctionnement cumulées		2 588 893,00

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes à la somme de

1 892 749.61 euros

Dépenses d'Investissement

N° Opération	Libellé	RAR 2009	Nouveaux Crédits
	Total des Travaux	72 628,75	1 015 700,00
502	maison des associations et loisirs	17 459,48	0,00
525	Rénovation de l'église	32 269,27	25 000,00
526	Rénovation de l'école	5 000,00	0,00
532	Aménagement St Maury	7 500,00	0,00
537	Matériels 2009	2 000,00	0,00
539	Salle omnisport		65 000,00
540	Travaux de bâtiments 2009	8 400,00	0,00
543	Informatique		6 000,00
544	Travaux de bâtiments 2010		24 500,00
545	Travaux Désiré Gach et annexes		23 000,00
546	Mobilier 2010		16 000,00
547	Matériels 2010		11 000,00
548	Ecole primaire 2010		10 000,00
549	Extension salle des fêtes (local technique et associatif)		150 000,00
550	Aires de jeux (square des tilleuls et Dojo)		15 000,00
551	passage à niveau		28 200,00
552	ZAC participation aux travaux 2010		118 000,00
553	Mobilier urbain - signalétique		20 000,00
554	Parc		90 000,00
555	Trx rue des Peyragues		414 000,00
	Dépenses imprévues d'investissement		80 000,00
\	Capital des emprunts		30 000,00
1068	Excédent de fonctionn. capitalisé (reversement à la C2A)		17 054,27
040	Opérations d'ordre		20 000,00
	Déficit d'investissement reporté		658 702,59
Total Dépenses d'Investissement			1 894 085,61 euros



Recettes d'Investissement

Chap.	Libellé de l'opération	RAR 2009	Prévisions
13	Subventions	83 000,00	27 000,00
	Etat	4 000,00	
	Région	20 000,00	
	Département	59 000,00	
	Autres (C2A + comité Paroissial)		27 000,00
16	Emprunt	324 392,00	0,00
	bancaire	300 000,00	
	CAF (taux 0)	24 392,00	
10	Dotations	0,00	738 827,35
	FCTVA		185 000,00
	TLE		39 336,00
1068	Exc. de fonctionnement capitalisé affecté en investissement (110)		515 827,35
2031	Amortissement des frais d'études		22 000,00
	Sous Total		787 827,35
021	virement de la section de fonctionnement		697 530,26
	Total Recettes Investissement	407 392,00	1 485 357,61
	Total Recettes d'Investissement		1 894 085,61

Monsieur Jean-Charles NEHR demande si les travaux de peinture prévus à l'église sont pertinents. Il lui apparaît en effet que les crédits votés pour l'école sont moins importants que pour ceux pour l'église.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle qu'une enveloppe de 50 000 euros a été votée au budget 2009 pour les travaux de l'église. Sur cette enveloppe, 17 731,73 euros de travaux ont été faits en 2009. Il reste donc 32 269,27 euros en "reste à réaliser" pour les travaux en 2010. Cette somme n'est cependant pas suffisante pour couvrir la totalité des travaux restant à faire. Il manque 25 000 euros. Ceux-ci vont être apportés par une participation du Comité Paroissial qui remboursera cette somme à la commune une fois les travaux terminés. En conséquence, la commune se tient strictement aux sommes votées en 2009 et n'engagera aucune dépense supplémentaire au-delà.

En ce qui concerne l'école, il y a tous les ans une enveloppe pour les investissements à l'école. Il est proposé cette année une enveloppe de 10 000 euros sur le budget 2010 à laquelle s'ajoute le report du "reste à réaliser" de 5 000 euros de 2009.

En ce qui concerne les subventions attribuées aux associations, Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle que la commission des associations a décidé des montants de subventions attribués aux associations pour l'année 2010. Il est précisé que trois subventions exceptionnelles seront versées cette année aux associations ci-dessous :

l'association Scabble Marssacois, pour l'organisation du championnat du Tarn de scrabble en duplicate à Marssac.

le Comité des Fêtes pour le feu d'artifice de la fête du Printemps

l'association Marssac Aventure pour l'achat de tenues portant le blason de Marssac pour les vététistes.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que la compétence voirie ayant été transférée à la C2A depuis le 1er janvier 2010, il est encore difficile de connaître avec

exactitude l'impact que cela aura sur le budget de la commune. Des réunions avec la commission "Evaluation" de la C2A sont faites régulièrement pour faire avancer ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions ADOPTE le budget présenté.

QUESTIONS DIVERSES**Commission "Service Social"**

Madame Lydie PICARONIE, adjointe déléguée - social-services-solidarité-handicap fait part aux élus de ses regrets suite à la démission de Madame Colette Durand avec qui elle appréciait de travailler et dont la participation aux réunions de la commission était très positive. Elle rappelle l'importance du travail déjà effectué par la commission Service Social dans le champ des affaires scolaires et extra scolaires. La commission qu'elle préside traite en effet du RER (avant sa dissolution), de la cantine, du Centre de Loisirs associé à l'école et du Centre de loisirs sans hébergement qui fonctionne pendant les vacances scolaires ainsi que des transports scolaires. Elle fait le point sur les réunions et rencontres auxquelles elle participe régulièrement et qui ont concerné, ensemble ou séparément, les parents d'élèves, les enseignants et leur direction, les élus, les responsables de la Clé des Champs, les responsables des transports à la C2A ainsi que les agents municipaux des services ménage, cantine et garderie.

Elle indique qu'elle fait appel à candidature pour la fonction de membre titulaire au CCAS (en remplacement de Madame Colette DURAND), pour la fonction de membre suppléant pour la commission Handicap et Solidarité (en remplacement de Monsieur Philippe NEUVILLE, démissionnaire de la commission lors du Conseil d'avril et plus généralement pour renforcer la commission "Service Social"

Elle propose la candidature de Madame Véronique BOSC pour le poste de membre titulaire du CCAS mais cette dernière étant absente, il est décidé de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

Mesdames Isabelle VILAS et Anne ROUMEGAS PORCHE se portent volontaires pour participer à la commission "Service Social".

Elle précise qu'une réunion va être rapidement programmée pour traiter les demandes de dérogation scolaires. Il sera aussi nécessaire de participer à la préparation du renouvellement du contrat enfance jeunesse qui doit être signé avec la CAF à la fin de l'année.



Maison des Loisirs et des Associations : pose des panneaux acoustiques

Madame le Maire rappelle qu'il a fallu attendre la réponse de la DREAL pour une aide financière éventuelle avant d'entreprendre les travaux de pose des panneaux acoustiques à la Maison des Loisirs et des Associations. Cette réponse est arrivée en avril, elle était négative. La commune a exécuté les travaux immédiatement après. Ces panneaux paraissent donner entière satisfaction aux utilisateurs des locaux.

Transfert de compétences voirie à la C2A

La commission "organisation des transferts" mise en place au niveau de la C2A au moment de l'organisation des transferts a été dissoute. Une nouvelle commission est née " Proximité-Travaux Voirie-signalisation-éclairage public ". Elle a pour objectif de permettre aux élus de suivre l'organisation effective des services de la C2A pour les transferts, de suivre l'état des marchés et la planification des travaux à l'échelle des 17 communes de la C2A. Messieurs Bruno DORÉ et Bruno LADOUCKETTE y représenteront la commune.

Syndicat Mixte Rivière Tarn

Mme le Marie indique que le SMRT souhaite aider les communes riveraines du Tarn à l'élaboration d'un programme d'aménagement de sentiers de découverte le long de la rivière. Pour ce faire, le syndicat a le projet de créer un poste de chargé de mission en CDD sur un an. Ce poste devrait bénéficier de subventions du Conseil Régional et de l'Europe.

Mme le Maire rappelle que l'équipe municipale souhaiterait ouvrir un chemin de promenade le long du Tarn sur la commune et souligne l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir s'appuyer sur les compétences du futur chargé de mission pour faire avancer ce projet.

Affaissement rue les Lizes

Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI demande où en est le dossier sur l'affaissement de la rue des Lizes.

Madame le Maire indique que la mairie a mis en sécurité la partie de la rue des Lizes concernée par le phénomène d'affaissement mais qu'elle n'est pas impliquée dans ce dossier. Celui-ci met aux prises depuis plusieurs mois les experts de l'assurance du propriétaire ayant fait faire des travaux d'enrochement sur sa propriété et ceux de l'assurance couvrant l'entreprise qui a fait les dits travaux.

Collecte des déchets ménagers.

Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets ménagers la commission environnement de la

C2A a décidé de mettre en place des containers enterrés dans toutes les communes. A Marssac, deux localisations ont été retenues. La première se situe à proximité des services techniques, la seconde sur la place de la ville vieille car le camion poubelle a des difficultés pour faire la collecte en en porte à porte compte tenu de la configuration des lieux.

Les habitants du quartier ont été invités à une réunion en mairie le 24 mars pour recueillir leur avis sur ce nouvel aménagement. Les participants ont donné leur accord.

Madame le Maire indique que Madame Cendrine GATUMEL, représentante de Marssac à la commission environnement, lui a fait part par mail de son vif mécontentement de ne pas avoir été invitée à cette réunion. Monsieur Gilbert ROCHE, qui représente lui aussi la commune à cette commission, précise de son côté qu'il a bien informé Mme GATUMEL par mail de la tenue de cette réunion et cela au moins 10 jours avant la date prévue.

Calendrier

- 24 avril : Assemblée Générale de la FNACA
- 7 et 8 mai : Fête de Marssac avec feu d'artifice
- 30 mai : Spectacle Mélodie n'sol
- 25 juin : Kermesse de l'école
- 26 juin : Fête des associations

Jardin éducatif

Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI fait part de son idée de créer un jardin éducatif entre le CLAE et la maison de l'enfance. Ce projet paraît intéressant mais nécessite, pour voir le jour, de fédérer des acteurs autour de cette idée (CLAE, jardiniers bénévoles...).

Economie solidaire

La C2A qui souhaite mieux faire connaître l'économie solidaire organise une soirée-débat, avec projection d'un film, le 29 avril à l'attention de tous les élus de l'agglomération ainsi qu'une projection ouverte au public le 6 mai prochain.

Madame le Maire rappelle que la commune, pour sa part, participe à cet effort de soutien à l'économie solidaire en confiant des chantiers ponctuels sur la commune à l'association Verso et à la Régie de quartier, deux associations qui oeuvrent pour le retour à l'emploi de publics en difficulté.

* * * *

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 H 20.